

## Règlement relatif au concours « PORTES OUVERTES »

### Préambule :

La société anonyme PIERRET, inscrite au registre de la T.V.A. sous le n°BE-0412.081.734, BCE n°0412.081.734, dont le siège social est établi à 6890 LIBIN (Transinne), Zoning Industriel « Le Cerisier », 10, communément dénommée ci-après « la société organisatrice », organise dans le cadre de son week-end « Portes ouvertes », un concours.

Ce concours est gratuit et se déroulent du vendredi 31 janvier au dimanche 02 février 2025.

La participation au présent concours se fait via un formulaire de participation en ligne, auquel ont accès les personnes se présentant dans les 88 show-rooms de la société organisatrice, du vendredi 31 janvier au dimanche 02 février 2025.

### Règlement :

#### ARTICLE 1 : DATES D'OUVERTURE DE PARTICIPATION :

La participation au concours est ouverte du vendredi 31 janvier au dimanche 02 février 2025.

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Le concours est proposé à toute personne physique, excluant les personnes morales ;
- Les mineurs ne peuvent participer à ce concours ;
- Le concours est ouvert à toute personne résidant en Belgique, France, Grand-Duché du Luxembourg ou Suisse ;
- Le concours est ouvert à toute personne ayant l'occasion de scanner le QR-code communiqué au sein des 88 show-rooms de la société organisatrice ;
- Le QR-code à scanner donne accès à un formulaire en ligne et prévoit que soit remplis les champs suivants :
  - o Nom + Prénom + Adresse :
  - o Adresse mail + Numéro de téléphone :
  - o Questions à choix multiples :
    - *Quelle est la durée de notre Garantie Totale?*
  - o Question subsidiaire :
    - *Question subsidiaire : "Combien de participations valables allons-nous comptabiliser sur l'ensemble des 88 show-rooms participants entre le 31/01 et le 02/02 inclus ?*
  - o L'adhésion au présent règlement

Les données personnelles fournies ne seront utilisées qu'aux fins de l'organisation du Concours et seront traitées conformément à la Politique de confidentialité de

l'Organisateur (disponible via <https://www.pierret.net/fr/politique-de-confidentialite/>) de l'Organisateur et à la législation en matière de confidentialité (y compris le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (GDPR)).

Ce n'est que si le participant donne son consentement exprès au traitement de ses données personnelles à d'autres fins que l'Organisateur sera autorisé à le contacter dans le cadre de promotions, offres, informations, concours, etc. Les participants peuvent à tout moment accéder à leurs données personnelles ou demander qu'elles soient corrigées ou supprimées selon les modalités prévues dans la Politique de confidentialité de l'Organisateur (voir ci-dessus pour le lien).

La fourniture d'informations fausses, incomplètes ou incorrectes entraînera l'exclusion de la personne concernée de la participation.

- Pour participer au concours, chaque participant doit avoir :
  - o Complété l'intégralité des données demandées ;
  - o Accepté le présent règlement ;
  - o Répondu correctement à la question : *Quelle est la durée de notre Garantie Totale?*
  - o Enregistré sa participation sur le formulaire en ligne.

Les bulletins ne répondant pas aux précédents points seront exclus.

- Une seule participation par personne est autorisée. En cas de participations multiples pour un même nom à une même adresse postale, tous les bulletins liés à cette adresse seront exclus.
- Le personnel de la société organisatrice n'est pas autorisé à participer.
- Les gagnants de ce concours sera le bulletin ayant rempli l'intégralité des champs du bulletin de participation, ayant fourni la réponse correcte à la question « *Quelle est la durée de notre Garantie Totale ?* » et se rapprochant au plus près de la réponse à la question subsidiaire.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES :

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable d'aucun préjudice survenu à l'occasion de la participation d'un participant au concours. Aucune réclamation ne sera acceptée. Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu.

Les prix remportés ne peuvent en aucun cas être échangés ou être remis en espèces.

Le bulletin ayant rempli l'intégralité des champs, ayant fourni la réponse correcte à la question « *Quelle est la durée de notre Garantie Totale ?* » et se rapprochant au plus près de la réponse à la question subsidiaire, sera validée par un Huissier de Justice ou candidat Huissier de Justice de l'Etude LAPRAILLE & ASSOCIES qui garantira le bon déroulement du concours.

#### ARTICLE 4 : PRIX :

Les cadeaux à remporter sont 88 portes d'entrée, soit 1 par show-room. Chaque gagnant pourra choisir le modèle, la couleur et les options de son choix. L'installation et la pose sont à charge des gagnants.

#### ARTICLE 5 : FRAUDE ET ABUS :

Tout participant qui manipule ou augmente frauduleusement ses chances de gagner par quelque moyen que ce soit, ensemble ou séparément, peut être exclu de la participation. La société organisatrice se réserve également le droit d'exclure un participant de la participation au Concours s'il enfreint l'une des conditions du présent règlement du Concours ou toute loi applicable. La société organisatrice ne peut être tenue responsable à cet égard.

#### ARTICLE 6 : COMMUNICATION :

Les gagnants seront avertis personnellement par les revendeurs de chaque show-rooms.

Les organisateurs s'octroient le droit de communiquer les noms et photos des gagnants dans la presse toutes-boîtes, sur le site internet et les pages Facebook.

Toutes les données personnelles communiquées par les participants seront conservées dans la base de données de la société organisatrice. Ces données peuvent être utilisées pour l'envoi de promotions ou de réductions, d'information et d'études mais ne seront à aucun moment transmises ou vendues à un tiers, tout ceci dans le respect du cadre du RGPD.